



Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée
5 mars 2014
Français
Original : anglais

**Comité de haut niveau
pour la coopération Sud-Sud**
Dix-huitième session
New York, 19-22 mai 2014

Organisation des travaux

Note de l'Administratrice du Programme des Nations Unis pour le développement

1. La dix-huitième session du Comité de haut niveau respectera le format et les méthodes de travail adoptés à sa onzième session, tenue au mois de mai 1999, qui comprennent notamment :

a) Une réunion d'organisation d'une demi-journée qui devra se tenir au plus tard trois semaines avant la session biennale du Comité, au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du Bureau du Comité et à l'adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail;

b) Le débat général sur les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité ([SSC/18/L.2](#)) sera limité à trois séances plénières et devra s'achever à la fin de la séance du matin du deuxième jour de la session. Il sera organisé selon les modalités suivantes :

i) Une liste des orateurs sera ouverte auprès du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (télécopieur : 212 906 6352; téléphone : 212 906 5325; adresse électronique : southsouth@undp.org) le mercredi 30 avril 2014 et close le mardi 19 mai 2014, à 18 heures;

ii) Conformément aux méthodes de travail du Comité, les interventions de représentants des États Membres seront limitées à huit minutes dans le cadre du débat général et celles des autres participants à six minutes;

iii) Pour gagner du temps, plusieurs États ou groupes d'États partageant les mêmes positions pourraient envisager de présenter des déclarations communes. Les délégations qui souhaitent faire distribuer leur déclaration à tous les participants sont priées d'en envoyer la version électronique au secrétariat paper-smart (adresse électronique : papersmart@un.org) au moins deux heures avant leur intervention. Les délégués sont priés d'indiquer « Dix-huitième session du Comité de haut niveau » en objet de leur courrier électronique. Le secrétariat demande aux délégations de lui remettre



15 exemplaires papier de leur déclaration officielle aux fins de l'interprétation et d'autres services;

c) Afin de rendre le débat plus interactif, le Président demandera de temps à autre au Directeur de répondre, le cas échéant, aux observations et suggestions faites par des délégations lors du débat et invitera ensuite les participants à formuler des observations concernant la réponse du Directeur ou les questions soulevées par les délégations;

d) Les travaux du Comité de haut niveau comportent également un débat thématique au cours duquel des experts font notamment des exposés sur le thème retenu afin de susciter des débats plus interactifs entre les délégations, et entre les délégations et le secrétariat. Le thème de la dix-huitième session du Comité est « La contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 ». Les recommandations issues du débat thématique seront également incorporées dans le rapport du Comité et, le cas échéant, prises en compte dans ses décisions;

e) La session biennale sera prévue pour une durée de quatre jours et se tiendra avant la session annuelle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Conformément aux dispositions énoncées ci-dessus, le débat général aura lieu en séance plénière les 19 et 20 mai 2014;

f) Sur la base des vues exprimées et des suggestions formulées au cours du débat, le Groupe de travail se réunira le 21 mai 2014 pour délibérer de tous projets de décision et de recommandations du Comité.

Projet de programme de travail

2. L'annexe à la présente note contient un projet de programme de travail de la session. Les séances se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Compte tenu du temps et des services limités dont dispose le Comité, il importe que les deux réunions commencent à l'heure prévue. Afin de tirer le meilleur parti de tous les services et conformément à l'usage en vigueur à l'Assemblée générale et dans d'autres organismes, le Comité est également invité, pour la session en cours, à déroger à la disposition de l'article 16 de son règlement (TCDC/2/Rev.1) selon laquelle le Président ne peut déclarer une séance ouverte et lancer le débat que lorsque les représentants d'au moins un tiers des États participants sont présents.

3. L'article 10 du règlement intérieur du Comité dispose que le bureau de ce dernier est composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur. Le Groupe de travail souhaitera peut-être, comme cela a été le cas lors des sessions antérieures, que le Vice-Président assurant sa présidence remplisse à la fois les fonctions de président et de rapporteur. Comme cela s'est fait précédemment et compte tenu de la décision 33/417 de l'Assemblée générale sur l'organisation des travaux des organes de l'Organisation des Nations Unies, les groupes régionaux sont instamment priés de commencer les consultations en vue de la présentation de candidats pour remplir ces postes bien avant la session, de façon à se mettre d'accord sur la présentation d'un nombre de candidats égal au nombre de postes à remplir, ce qui permettrait d'élire tous les candidats par acclamation et de faire l'économie d'un vote à bulletin secret.

Annexe

Projet de programme de travail

A. Séances plénières

<i>Lundi 19 mai 2014</i>		<i>Mardi 20 mai 2014</i>		<i>Mercredi 21 mai 2014</i>		<i>Jeudi 22 mai 2014</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Ouverture de la session (point 1)	Suite de l'examen des points 2, 3 et 4	Fin de l'examen des points 2, 3 et 4	Débat thématique sur : « La contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 » (point 5).	–	–	–	Adoption du rapport du Groupe de travail (point 6)
Débat général et examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, en tenant compte du rôle complémentaire que joue la coopération Sud-Sud dans l'application des textes issus des grandes conférences des Nations Unies dans les secteurs économique, social et dans les secteurs connexes (SSC/18/1) (point 2).							Approbation de l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Comité (point 7). Questions diverses (point 8) Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-neuvième session (point 9).

<i>Lundi 19 mai 2014</i>		<i>Mardi 20 mai 2014</i>		<i>Mercredi 21 mai 2014</i>		<i>Jeudi 22 mai 2014</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mesures de suivi découlant des sessions précédentes du Comité de haut niveau, notamment à sa dix- septième session en 2012, y compris des mesures prises à la suite de l'examen du rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud- Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies et de la note connexe du Secrétaire général, ainsi que de l'examen du Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, comme noté par le Comité de haut niveau à sa dix- septième session (SSC/17/IM/L.2, SSC/17/3 et SSC/18/2) (point 3)							

<i>Lundi 19 mai 2014</i>		<i>Mardi 20 mai 2014</i>		<i>Mercredi 21 mai 2014</i>		<i>Jeudi 22 mai 2014</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Examen du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 17/1 du Comité de haut niveau, y compris des mesures prises par le système des Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud (SSC/18/3) (point 4)				—	—		

B. Groupe de travail

<i>Mercredi 21 mai 2014</i>		<i>Jeudi 22 mai 2014</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Élection du Rapporteur	Suite de l'examen des points 2, 3 et 4	Fin de l'examen des points 2, 3 et 4	Séance plénière
Organisation des travaux	Projet(s) de décision	Adoption de tous les projets de décision	
Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, en tenant compte du rôle complémentaire que joue la coopération Sud-Sud dans l'application des textes issus des			

<i>Mercredi 21 mai 2014</i>		<i>Jeudi 22 mai 2014</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
grandes conférences des Nations Unies dans les secteurs économique, social et dans les secteurs connexes (point 2) Mesures de suivi découlant des sessions précédentes du Comité de haut niveau, notamment à sa dix-septième session en 2012, y compris des mesures prises à la suite de l'examen du rapport du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies et de la note connexe du Secrétaire général, ainsi que de l'examen du Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, comme noté par le Comité de haut niveau à sa dix-septième session (point 3) Examen du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 17/1 du Comité de haut niveau, y compris des mesures prises par le système des Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud (point 4) Projet(s) de décision			